

gouvernementales, des associations professionnelles, des milieux syndicaux, des institutions d'enseignement, des groupes de bénévoles et de tous les secteurs de l'administration publique. Parce qu'il favorise le partenariat, le Groupe de travail n'assume presque jamais cent pour cent des coûts d'un projet. Il tente plutôt d'accroître la contribution financière des autres participants, étant d'avis que, en l'absence d'engagement financier de la part de l'organisation responsable de son déroulement ou de la part de l'organisation bénéficiaire, le projet risque d'être mal conçu ou mal exécuté.

Le programme canadien d'assistance technique est administré en fonction des besoins du client. Le Groupe de travail consulte régulièrement les gouvernements des pays d'accueil afin de connaître leurs besoins précis et leurs priorités, pour ensuite trouver les ressources et les compétences disponibles au Canada, qui répondent à ces priorités. Des

contraintes financières empêchent le Canada de pouvoir oeuvrer dans tous les secteurs. Le Groupe de travail retient donc les projets qui lui apparaissent réalisables dans les secteurs où la technologie et le savoir-faire canadiens sont parmi les meilleurs au monde, notamment l'énergie, l'environnement, l'agriculture et les services financiers. On accorde beaucoup d'importance à ce qui procure un avantage concurrentiel au Canada, afin de favoriser à long terme la création de marchés pour les biens et les services.

Le Groupe de travail exploite également les liens culturels et linguistiques importants du Canada avec cette région. Un Canadien sur dix tire ses origines de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est. Cela donne au Canada un avantage exclusif qui lui permet de concevoir et d'exécuter plus efficacement son programme d'assistance technique.

## RENAISSANCE EUROPE DE L'EST

Le programme Renaissance Europe de l'Est (REE) a été créé au mois de mars 1990 pour encourager et pour aider les entreprises canadiennes à rechercher de nouvelles transactions commerciales et des possibilités d'investissements, sur les marchés qui s'ouvrent en Europe centrale et sur le territoire que recouvrait antérieurement l'Union soviétique. Ce programme, qui est sous la responsabilité du Groupe de travail sur l'Europe centrale et l'Europe de l'Est, a déjà donné des résultats positifs.

La société Zenon Environmental Inc. a presque complété la mise au point d'un projet d'investissement de 2 millions de dollars dans une entreprise de traitement d'eau récemment privatisée, à Tatabanya (Hongrie). Cette société de traitement des eaux, de Burlington (Ontario), sera largement actionnaire dans ce nouveau projet réalisé en Hongrie, et qui assure de l'emploi à 265 personnes. La société Zenon Environmental Inc. était l'une des premières à profiter de l'aide fournie en vertu du programme REE, qu'elle a utilisée pour faire en Hongrie, à frais partagés, une étude de marché portant sur l'environnement. Ce sont les conclusions de cette évaluation qui ont amené cette société à décider d'un investissement aussi considérable.

### Les critères

Le but du programme REE est d'encourager les entreprises canadiennes à surmonter les obstacles que comportent la distance et les mécanismes traditionnels des échanges commerciaux. Ce programme permet au Groupe de travail d'ouvrir aux sociétés canadiennes l'accès à ces vastes marchés naissants de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est et de leur faciliter l'acquisition d'une nouvelle clientèle pour les produits et les services émanant du Canada, ce qui a pour effet de renforcer ces entreprises et de les rendre plus vigoureuses. En somme, les entreprises canadiennes, fortes de leur savoir-faire et de leur expérience, peuvent ainsi faire à long terme un bénéfice en même temps qu'elles contribuent à faciliter la transition à l'économie de marché.

En vertu du programme REE, les entreprises peuvent faire partager certains coûts reliés à leur expansion, quelle que soit leur taille, lorsqu'elles satisfont aux critères et qu'elles peuvent démontrer qu'il en résultera éventuellement des effets positifs pour le Canada sur le plan commercial et industriel. En vertu de ce programme, on peut toucher jusqu'à 50 000 \$ ou 50 p. 100 des dépenses reconnues, notamment les frais de transport aérien, les allocations de séjour et les frais de services accessoires encourus par les sociétés pour examiner la faisabilité de projets conjoints ou d'accords de coopération. Les sociétés peuvent aussi obtenir une aide financière pour la formation de leurs partenaires ou de leurs futurs clients. Il est également possible de payer ainsi une partie des coûts d'opération des conseils commerciaux